

Briser le silence

À la suite du renforcement des messages d'avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes, puis de l'augmentation du prix fin 2003, des voix se sont élevées pour questionner la politique française de prévention des risques liés à l'alcool. Ainsi, le journal *La Croix* titrait le 9 décembre 2003 « *Contre l'alcoolisme, l'inertie française* », rapportant notamment que « *les médecins alcoologues demandent au gouvernement de lutter contre l'alcool avec la même détermination que contre le tabac* ». Quelques semaines auparavant, le quotidien *Libération*, commentant l'inscription d'avertissements sur les paquets de cigarettes, s'interrogeait déjà sur l'absence de messages sanitaires forts sur les bouteilles d'alcool : « *Pourquoi il n'y a pas "l'alcool tue" ?* ». Début 2004, le même quotidien relatait les enjeux du débat relancé par le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie sur la fiscalité sur l'alcool : « *Une flambée des taxes pourrait-elle inciter les buveurs à la modération ?* ».

L'alcoolisme au quotidien, l'alcoolisation régulière chronique, l'alcoolisme mondain restent silencieux, non dits, comme tabous, voire sacrilèges, contraires à l'image ou à la culture française.

Le débat sur la fiscalité et le prix de l'alcool, récurrent dans notre pays, prend de l'ampleur. En filigrane apparaît immédiatement la question de la prévention, en particulier de l'alcoolisation excessive. Au même moment, on s'interroge à nouveau sur la responsabilité de l'ensemble de la société face aux conséquences de l'alcoolisation excessive. Ainsi, fin 2003, l'actualité s'est portée sur la mise en examen d'un couple nantais, pour « *non-empêchement d'un crime ou délit contre l'intégrité corporelle* » : ils avaient laissé leur hôte prendre le volant en état d'ivresse ; ce der-

nier avait provoqué la mort de quatre personnes dans un accident de la route et était lui-même décédé. À travers cette affaire, c'est le problème de la responsabilité des particuliers dans la consommation des buveurs à risque qui est pointé. Le phénomène d'alcoolisation excessive rencontre un écho croissant dans les médias. À y regarder de près, la parole se libère surtout sur les excès de l'alcoolisation ponctuelle, sur les effets de l'ivresse, sur l'alcoolisation des jeunes, comme au siècle dernier elle se focalisait sur l'alcoolisme de la classe ouvrière, sur les « ivrognes », sur la dépendance. Mais l'alcoolisme au quotidien, l'alcoolisation régulière chronique, l'alcoolisme mondain restent silencieux, non dits, comme tabous, voire sacrilèges, contraires à l'image ou à la culture française : l'alcool qui maltraite et qui tue à petit feu mais sans pitié reste souterrain. Et pourtant l'alcoolisation excessive continue d'avoir des conséquences sanitaires désastreuses : même si la consommation moyenne a baissé depuis plus de trente ans, l'alcool demeure l'un des déterminants majeurs des maladies et décès évitables, et il creuse son sillon dans les profondes inégalités de santé, notamment en ce qui concerne les cirrhoses et les cancers des voies aéro-digestives, pathologies auxquelles les ouvriers et employés sont beaucoup plus exposés que les cadres supérieurs.

Pour contribuer à lever le voile sur ce déni et rendre la prévention plus « vraie » et plus efficace, *La Santé de l'homme* a décidé de consacrer un dossier à cette question. Nous avons choisi ici de ne pas traiter l'excès ponctuel d'alcool, mais l'alcoolisation excessive chronique/régulière excessive, bien que les frontières entre ces notions, notamment chez les jeunes, soient incertaines et susceptibles d'être reliées par de nombreuses passerelles.

De quoi parle-t-on donc quand on évoque l'alcoolisation chronique ? Quelle est l'ampleur, quelles sont les caractéristiques du phénomène en France ? Est-ce une affaire d'hommes, de façon caricaturale un problème de « *bon vivant atteint par la quarantaine* » ? Les femmes sont-elles épargnées ? Qu'en est-il des jeunes ? Dans quelle mesure le mésusage d'alcool fait l'objet d'un important déni, quand il n'est pas socialement valorisé ? Autant de questions auxquelles ce dossier s'efforce de répondre.

Le premier article précise les notions essentielles d'alcoolisation, où se situe précisément la bascule entre « modéré » et « excessif ». En France, au moins cinq millions d'adultes ont une consommation d'alcool qui s'apparente à un « usage à risque », rappellent les experts. La notion de modération se devait d'être précisée avec un rappel des repères au-delà desquels la consommation a un effet sur la santé, et le constat qu'une consommation même inférieure à ces repères peut avoir des incidences sur la santé et les comportements.

Au-delà de ces éléments, ce dossier vise essentiellement à apporter un éclairage sur le rôle des représentations sociales ainsi que des déterminants individuels. La parole est notamment donnée aux experts pour rappeler la pression sociale dont l'alcool fait l'objet. Nous ouvrons ensuite le débat controversé sur les supposés « bienfaits » d'une consommation très modérée d'alcool, et le rôle insidieux d'une information orientée vers la consommation, mise en musique par les alcooliers et leurs relais d'opinion. De la même façon, les stratégies de marketing des producteurs sont ici décryptées. Enfin, le débat sur les différentes méthodes de calcul des statistiques de décès imputables à l'alcool est également ouvert.

Comment, dans ces conditions d'ambivalence sociale, de prégnance des intérêts économiques, dans ce contexte de brouillage, conduire une politique intelligente de communication nationale et des actions de terrain efficaces qui ne se focalisent ni sur les excès de type ivresse, ni sur les effets de dépendance avérée ? L'émergence timide d'une prévention européenne, l'évolution des campagnes nationales de communication, le déploiement d'actions en milieu scolaire ou, de manière de plus en plus significative, dans les entreprises et à l'initiative des médecins, acteurs clés de la prévention, sont peut-être le signe d'une avancée dans ce sens...

Tania Rosilio

Chargée d'études, INPES,

Bernadette Roussille

Inspectrice générale des affaires sociales.

1. Publication *Insee première*, n° 937, décembre 2003.